

Demande d'accord préalable

Si vous êtes victime d'un **accident de travail**, Medex paie les **frais médicaux**¹ liés à cet accident de travail. Cependant, **pour une série de soins médicaux**, vous devez demander un **accord préalable de Medex** pour le remboursement de ces soins.

Ce formulaire n'est pas une ordonnance médicale pour les soins que vous devez recevoir, mais un formulaire de demande d'accord préalable à renvoyer à Medex.

➤ Pour **quels soins, quand et comment** devez-vous faire une demande d'accord préalable ?

Pour quels soins devez-vous faire une demande d'accord préalable ?	Quand devez-vous faire une demande d'accord préalable ?	Comment soumettre votre demande d'accord préalable ?
Les soins non repris dans la tarification INAMI : <ul style="list-style-type: none"> ○ Traitements alternatifs (chiropraxie, ostéopathie, acupuncture, mésothérapie, psychothérapie, ...), ○ Chirurgie esthétique, ○ Revalidation dans une maison de soins, ○ Traitement ou hospitalisation nécessitant un déplacement à l'étranger ○ ... 	Toujours	A l'aide de ce formulaire
Les prothèses et le matériel orthopédique suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prothèses internes nécessitant une hospitalisation (prothèse du genou, de la hanche, ...) ○ Matériel orthopédique coûteux (chaise roulante, fauteuil, membres artificiels, chaussures, ...) ○ Renouvellement et entretien des prothèses et du matériel orthopédique 	Toujours ⚠ Pour les prothèses qui ne nécessitent pas d'hospitalisation ou pour du matériel orthopédique moins coûteux, <u>il ne faut pas</u> demander l'accord préalable de Medex.	A l'aide de ce formulaire + rapport médical + offre de prix
<ul style="list-style-type: none"> ○ Prothèses dentaires 		A l'aide de ce formulaire 'Fiche pour prothèse dentaire' ²
<ul style="list-style-type: none"> ○ Kinésithérapie après consolidation ○ Physiothérapie après consolidation 	Uniquement après consolidation (donc après l'octroi par Medex d'un % d'incapacité de travail permanente)	A l'aide de ce formulaire
<ul style="list-style-type: none"> ○ Intervention chirurgicale après consolidation ○ Hospitalisation de plus de 1 jour après consolidation 		A l'aide de ce formulaire + rapport médical

➤ **Faites compléter ce formulaire par votre médecin et envoyez-le à:**
Medex, Frais médicaux, Place Victor Horta 40/10, 1060 Bruxelles

➤ **Comment votre demande est-elle traitée?**
Un médecin de Medex examine si ces soins sont nécessaires et décide pour quels frais Medex intervient. La décision vous est communiquée par courrier.

➤ **Une fois votre demande acceptée, comment introduire vos frais auprès de Medex?**
Joignez une copie de la décision de Medex et de la prescription médicale à vos frais. Lisez notre brochure "Des frais suite à un accident du travail?" et son annexe afin de savoir concrètement comment vous devez introduire vos frais.

➤ **Plus d'informations ?** www.medex.belgium.be / Contact Center : 02/524 97 97

¹ Medex paie les frais pour les membres du personnel soumis à l'arrêté royal du 24/01/1969 relatif à la réparation des dommages résultant des accidents du travail dans le secteur public.

² Vous trouverez le formulaire sur www.medex.belgium.be et en annexe de l'accusé de réception de votre déclaration envoyée par Medex.

1. Collez ici une vignette de Medex ou complétez vous-même les données

N° de registre national*

Nom*

Prénom*

Date de naissance

N° de dossier Medex

Date de l'accident de travail*

*Données obligatoires

2. Ce cadre est réservé à votre médecin prescripteur

C'est le médecin prescripteur qui complète ce formulaire. Ce n'est donc pas le prestataire de soins (ostéopathe, kiné...) qui remplit ce formulaire.

Ce formulaire n'est pas une ordonnance médicale pour les soins que vous devez recevoir, mais un formulaire de demande à l'attention de Medex. Complétez ce formulaire de demande d'accord préalable uniquement dans les cas prévus au recto.

La motivation médicale est nécessaire pour tous les traitements.

A. Demande pour :

Traitement qui n'est pas repris dans la tarification INAMI

- Ostéopathie** Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:
- Chiropraxie** Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:
- Acupuncture** Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:
- Mésothérapie** Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:
- Psychothérapie** Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:
- Autre** :.....

Prothèses internes nécessitant une hospitalisation / matériel orthopédique coûteux / renouvellement et entretien

Un rapport médical et une offre de prix sont nécessaires

.....

Traitement pour les soins suivants après consolidation par Medex

Ne demandez l'accord préalable pour les soins suivants que si les blessures ont été consolidées par Medex.

Un rapport médical est nécessaire en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale.

Kinésithérapie après consolidation Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:

Physiothérapie après consolidation Un traitement de séances Journalier Hebdomadaire Mensuel Autre:

Hospitalisation de plus de 1 jour après consolidation Une hospitalisation de jours; Motifs :

Intervention chirurgicale après consolidation Motifs :

Traitement ou hospitalisation nécessitant un déplacement à l'étranger

Pays:

Nom de l'institution :

Adresse :

Période prévue pour les soins

Date de début: Date de fin:

B. Motivation médicale :

.....
.....

N°INAMI

Date de la prescription

Date de la demande

Signature

Cachet du médecin

Ces données seront enregistrées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans une base de données pour la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles. Si vous souhaitez consulter ou modifier ces données, vous pouvez vous adresser au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Place Victor Horta 40/10, 1060 Bruxelles (Loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel).